



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 8 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/22 de la Municipalité, du 7 mai 2026 ;
- vu le rapport de la commission permanente des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la Municipalité à signer entre les communes de Lausanne, Renens et Prilly, la convention visant à alimenter un fonds de rénovation au CSM S.A. pour un montant total annuel de CHF 467'000.-, à répartir entre les communes de Lausanne pour CHF 280'200.-, de Prilly pour CHF 93'400.- et de Renens pour 93'400.-;

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit septembre deux mille vingt-six.

La présidente



Le secrétaire